



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

Nombre de conseillers :  
ID : 033-213302615-20250606-2025\_06\_07-DE

En exercice : ..... 15  
Présents : ..... 12  
Votants : ..... 15  
Absents : -excusés : 3  
Procurations : ..... 3

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025\_06\_07

**Objet :** encaissement d'un chèque d'EDF

L'an deux mille VINGT CINQ, le 4 juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents :** M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. ROCHER Dominique, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain, conseillers municipaux.

**Absente**

**Absents excusés :** Mme FLEURY Aurore, Mme MASIN Claudie, M. VERBRUGGHE Manuel

**Exclus :**

**Procurations :** Mme FLEURY Aurore à M. LAGARDE Dominique, Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie, M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

**Secrétaire de séance :** Mme FORESTIER Nathalie

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Monsieur le Maire explique qu'EDF a fait un chèque de 3 906.55 € à la commune pour le remboursement d'un trop perçu.

Il demande l'autorisation du conseil municipal pour encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'encaisser le chèque de 3 906.55 € émis par EDF.

A Lussac, le 4 juin 2025

Le Maire,

Didier GATINEL

